

Mouvement Citoyen Grand Chambéry 2020



Mode de désignation de la liste des candidat·es du Mouvement citoyen à Chambéry

Tout d'abord, un peu de méthode

Lors de l'Assemblée Citoyenne* du Mouvement Citoyen du Grand Chambéry 2020* du 3 mai intitulée « Comment choisir nos candidats et nos candidates ? », les chambériens et chambériennes présent·es ont réfléchi à différents modes de désignation des candidatures, leurs avantages et leurs inconvénients. Ces modalités ont été validées par l'Assemblée au jugement majoritaire, car elles étaient considérées comme pertinentes ou très pertinentes. Sur cette base, un groupe de travail s'est réuni le 8 mai pour élaborer un processus qui pourrait être mis en œuvre à l'échelle de Chambéry [et des communes de l'Agglo où le Mouvement Citoyen proposera une liste.]

Du « Groupe de candidat·es » à la liste définitive

La liste qui sera proposée sur Chambéry devra compter une cinquantaine de noms. Nous visons de constituer d'abord un « groupe de candidat·es » d'une soixantaine de personnes.

La liste finale sera élaborée parmi ce vivier initial.

Une liste composée de 4 « Collèges » égaux de candidats (soit environ 12 personnes par collège)

Les collèges permettent au mouvement de se doter d'une diversité de candidatures, d'ouvrir la possibilité à de nombreuses personnes de se présenter, de varier les modalités de désignation pour expérimenter de nouvelles formes démocratiques.

Les 4 Collèges :

1. Les personnes qui se portent volontaires (membres ou non du Mouvement)
2. Les personnes membres du mouvement et proposées par d'autres (« élection sans candidat » au sein du Mouvement)
3. Les personnes non membres du Mouvement et proposées par d'autres
4. Les personnes tirées au sort (à partir des listes électorales, et en respectant un équilibre entre les quartiers)

Comment proposer une candidature (la sienne ou celle d'un autre) ?

A partir du 11 Juin 2019, lors des Assemblées et des événements organisés par le Mouvement, il sera possible de se porter volontaire et de proposer des noms de candidat·es potentiel·les.

Quel sera le calendrier ?

Été 2019 : début de la constitution du « Groupe de candidat·es »

Il est important que se dégage rapidement un groupe de personnes qui font déjà partie du Mouvement, qui seront motrices et dynamiseront le processus.

Le 6 Juillet 2019, une élection sans candidat aura lieu pour désigner les candidat·es au titre du collège « proposition de membres du Mouvement ».

Septembre-Octobre 2019 : Elargissement du groupe de candidats grâce aux urnes, au site web participatif et aux actions menées par le Mouvement dans les quartiers

Novembre-décembre 2019: Désignation de la liste définitive des candidatures et de la tête de liste au sein du groupe.

Le Comité de suivi : un rôle clé et maîtrisé !

Il est composé de 7 personnes issues du Mouvement qui ne peuvent pas être candidates.

Son rôle est double :

- s'assurer que les règles établies sont respectées.
- vérifier que les personnes candidates remplissent les critères légaux d'éligibilité, et qu'elles adhèrent aux valeurs du mouvement et aux critères définis (voir liste des critères).

Les candidatures non retenues seront explicitées, et le Comité de suivi sera en lien étroit avec le CoPil pour assurer ses missions.

Pour faire plus simple, dans ce document, nous dirons « Mouvement » pour « Mouvement Citoyen du Grand Chambéry 2020 » et « Assemblée » pour « Assemblée Citoyenne »